

DELIBERATION N° 2017395

Versement d'une subvention à l'APE de l'école Gustave CLAIN visant à prendre en charge les frais de résiliation de location et de photocopies liés à la mise en place de l'ODI4

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 25 octobre 2017

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2016/408 du 07 décembre 2017 portant approbation du budget primitif 2017 de la Ville de Dumbéa,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/83 du 25 septembre 2017,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 10 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Au titre de l'exercice 2017, est versée à l'Association des Parents d'élèves de l'école Gustave Clain, la somme de cent trente-sept mille cinq cent vingt-huit francs (137 528 F CFP) au titre de la prise en charge des frais de résiliation de location des photocopieurs, pour permettre la mise en place de l'ODI4 dans les écoles.

ARTICLE 2 /

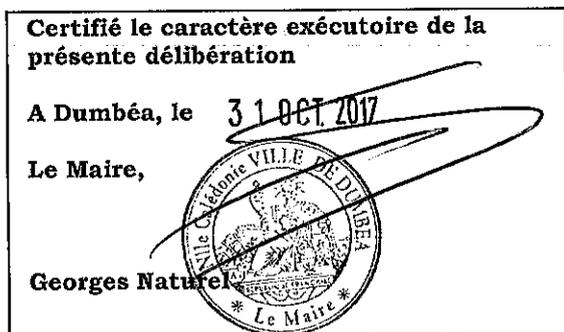
Les dépenses correspondantes d'un montant total de cent trente-sept mille cinq cent vingt-huit francs (137.528 F. CFP) seront imputées au budget de la Ville, exercice 2017, section de fonctionnement, chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

ARTICLE 3/

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4/

Le Maire et le Trésorier de la Province Sud, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud, et publiée par voie d'affichage.



DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 25 octobre 2017.

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 25 octobre 2017

Le Maire,

Georges Natouel



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
AFFICHAGE	-	1
DAF	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	1
SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1
BENEFICIAIRE	-	1